

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réductio des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 SEPTEMBRE

Les plaintes d'un gouverneur

M. de Lanessan a la plume facile. Son recueil épistolaire suffirait à former, depuis son arrivée au Tonkin, un énorme in-folio si les confidents de ce gouverneur-écrivain se donnaient la peine de grouper leur collection de manuscrits.

Naturellement l'optimisme du gouverneur en faveur des résultats de son administration est sans bornes. La pacification du Delta et sa prospérité financière s'épanouissent librement, grâce à la direction imprimée à notre colonie par M. de Lanessan. Il l'affirme à tort et à travers. Pourquoi ne point ajouter foi à ces affirmations? Ah! voilà, c'est que de temps à autre, trop fréquemment, il y a des officiers et des soldats tués.

Mais cela se passe dans la sphère placée en dehors de l'influence de cet étonnant gouverneur général, aussi grand par l'ambition que petit de taille, ce que nous n'aurions certes pas le mauvais goût de souligner avec l'intention de formuler un grief.

Et encore M. de Lanessan a bien changé les choses depuis un an! Mis dans l'impossibilité de se ravitailler dans le Delta, les pirates réduits aujourd'hui de mille à quinze cents au maximum, travaillent pour la plupart sur les routes et au chemin de fer de Lang-Son.

Si nous n'avons encore que trop de victimes, ce n'est point la faute du gouverneur général, mais bien celle de nos officiers. « Ils sont souvent très imprudents, écrit M. de Lanessan, se laissent guider par des gens qu'ils ne connaissent pas et les mènent dans la gueule du loup, négligent de s'éclairer, etc. »

Sans les fautes commises par nos officiers, il n'y aurait pas une ombre au brillant tableau de l'œuvre coloniale entreprise et menée si rapidement à bout par M. de Lanessan. Franchement, qu'attend le gouvernement pour décorer cet étonnant administrateur? Quel génie! Quel dentiste!

Parions que si on débarrassait M. de Lanessan de tout contingent militaire, il ne se comporterait plus d'actes de piraterie dans le Tonkin transformé comme par enchantement en une Salente?

Si nos officiers gênent M. de Lanessan, les fonctionnaires l'embarrassent moins. Il est vrai que lorsque leur collaboration l'offusque, le gouverneur général s'en débarrasse avec autant de rapidité que de facilité! Actuellement, les derniers des hauts fonctionnaires, après avoir secoué la poussière de leur pied sur le sol tonkinois, sillonnent les mers pour regagner la mère-patrie!

Mais ce qui manque à M. de Lanessan, ce sont particulièrement les modestes employés, les commis de résidence, presque tous détachés à l'administration centrale de Paris.

On nous avoue ingénument — on signifie des organes ministériels — que ces employés, quoique ne rendant aucun service à la colonie, sont payés par elle à Paris et, en même temps, leurs postes sont tenus en Indo-Chine

par des auxiliaires que la colonie avait encore à sa charge. De là, double dépense! C'est ainsi que l'administration coloniale comprend les intérêts de nos colonies et ménage les ressources budgétaires.

Les réclamations de M. de Lanessan, si elles ne nous délivrent pas des pirates par le rappel des officiers, auront du moins ce résultat de délivrer le ministère des colonies de parasites budgétaires par le renvoi en Indo-Chine des commis de résidence. Les réclamations de M. de Lanessan ont donc quelque chose de bon? En tout cas elles sont instructives et contribueront à faire admirer aux électeurs contribuables les beautés de l'administration républicaine!

EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

LE VRAI DANGER

Dans un entretien qu'il vient d'avoir avec un rédacteur du *Figaro*, le baron de Rothschild fait, sur l'intervention des pouvoirs publics dans les conflits entre patrons et ouvriers, des déclarations particulièrement importantes, et qu'il est urgent de mettre en lumière.

Comme on lui demandait ce qu'il pensait du socialisme, il répondit :

« Si on permet d'attaquer le capital par un côté ou par l'autre, la classe tout entière des possédants y passera : il en sera comme des mailles d'un filet... si l'une d'elles est rompue, le reste du filet s'en va en ficelle... » — Croyez-vous à un danger réel? » — De la part des ouvriers, pas du tout ; de la part des pouvoirs publics, c'est autre chose... Si le gouvernement se met à intervenir dans les conflits entre patrons et ouvriers, si la Chambre vote des lois comme la loi Bovier-Lapierre, dans dix ans il n'y aura plus de commerce ni d'industrie possibles en France. J'espère qu'on n'en arrivera pas là... mais c'est de ce côté que le VRAI DANGER viendra... »

M. de Rothschild espère qu'on n'en arrive pas là... mais les points de suspension indiquent bien clairement qu'il s'y attend.

Le doigt est mis dans l'engrenage, tout le corps y passera.

Et M. de Rothschild ne craint pas de le dire très haut, le vrai danger vient du gouvernement!

UNE DÉPÊCHE DE BERLIN

Une dépêche de Berlin dit qu'en réponse aux plaintes du gouvernement français, au sujet de ventes d'armes et de munitions faites à Behanzin par des négociants allemands, le gouvernement déclare que son commissaire dans les colonies allemandes de l'Afrique occidentale a donné les ordres, aussitôt après la proclamation du blocus du Dahomey, en 1890, prohibant l'exportation de toutes armes et munitions de guerre au Dahomey, sous peine d'une amende pouvant s'élever à 1,000 marks.

Le ministre des affaires étrangères en Allemagne ajoute que, si le gouvernement français croit avoir de justes sujets de plaintes, il n'a qu'à les faire connaître.

Le gouvernement allemand, s'il les juge bien fondés, fera justice.

LE 22 SEPTEMBRE

Les journaux républicains publient *in extenso* le programme officiel de la fête du 22 septembre qui sera affiché demain sur les murs de Paris.

Il commence ainsi :

Des salves d'artillerie seront tirées à 8 heures du matin, 4 heures et 6 heures du soir.

A 10 heures du matin. — Célébration du centenaire de la République, au Panthéon, sous la présidence du Président de la République.

Décorations et pavoisement des statues et monuments élevés aux grands hommes de la Révolution.

Pavoisement des principaux édifices de Paris. Grands cortèges historiques, organisés d'une façon identique sur la rive droite et la rive gauche de Paris, avec le concours de l'armée.

Vient une longue description de la composition des cortèges et des morceaux de musique devant être exécutés ; nos lecteurs nous en feront grâce, enfin le programme se termine ainsi :

Fête de nuit. — Illuminations des principaux édifices publics, ainsi que des statues et monuments élevés aux grands hommes de la Révolution française.

Fêtes locales avec le concours des municipalités et des comités d'arrondissement de Paris.

La Bourse sera-t-elle fermée le 22 septembre? Oui.

La Bourse, les ministères, les caisses du Trésor seront fermés ainsi que la Banque de France, les établissements de crédit, les institutions de l'Etat, les tribunaux, lycées, etc. Le 22 septembre 1892 étant jour férié, les billets d'aller et retour des chemins de fer sont eux-mêmes prorogés de vingt-quatre heures sans autre décision des Compagnies.

L'administration municipale de Paris est vraiment trop économe de nos deniers, dit le *Figaro*.

La dimension des chars destinés au cortège du 22 septembre est trop grande pour les boulevards ; les lampes électriques des refuges gêneraient leur circulation : le fait a été constaté hier.

Que croyez-vous qu'il a été décidé? Qu'on modifierait les dimensions des chars puisque ceux-ci ne sont pas terminés?

Non certes. On a décidé qu'on enlèverait cette semaine toutes les lampes électriques des refuges pour les replacer après la fête.

Résultat : 20,000 francs de pose et de dépose!

Et il y a des gens dans Paris qui manquent de pain ou qui ne trouvent pas un lit dans les hôpitaux!!!

LE PLAISIR FORCÉ

Il paraît que pour fêter l'anniversaire du 22 septembre 1792 on ne peut faire moins que de

décréter le chômage obligatoire et d'arrêter toutes les affaires.

En vertu de ce principe, on a décidé, avouons dit, que la Bourse fermerait le 22 septembre.

Tant pis pour ceux qui voulaient continuer ce jour-là leurs affaires!

Le gouvernement a décidé qu'ils devaient se reposer et s'amuser le 22 septembre, même à leur corps défendant.

Ce n'est pas encore le cours forcé, mais c'est déjà le plaisir forcé.

LES GRÈVES

Les journaux du soir publient le texte d'une lettre que M. Bernaert, chef du cabinet, a adressée à M. Dufrane, député de Mons, qui s'était plaint au ministre de la situation faite aux mineurs belges dans le nord de la France. Le ministre dit avoir reçu du gouvernement français l'assurance que les Belges résidant en France seraient protégés contre toute violence.

Lens, 15 septembre. — Le bruit court, mais il mérite confirmation, qu'un groupe de mineurs français a tenu hier soir une réunion secrète à Wingles et a décidé, par 67 voix contre 6, de réclamer le renvoi des employés, des porions et des mineurs étrangers, et d'employer la violence si samedi satisfaction ne leur avait pas été donnée.

Carmaux, 15 septembre. — Contrairement aux allégations de M. Calvignac et de ses amis, les registres de la compagnie, qui ont été soumis hier à M. Léon, ingénieur des mines, ne portent aucune surcharge. On dit que M. Calvignac a refusé de produire à cet ingénieur les bons de paye qui lui ont été délivrés par la compagnie.

La compagnie est toujours sollicitée par un grand nombre d'ouvriers en vue d'une reprise du travail.

M. Leygues, député, est attendu.

On écrit de Gènes, 15 septembre, au *Temps* :

« L'amiral Rieunier et son état-major ont fait, hier, une visite d'adieux au maire de Gènes. L'escadre française partira demain. »

HONGRIE. — Budapest, 15 septembre. — On est très ému d'un entrefilet du *Tagblatt* de Berlin, disant que l'Autriche-Hongrie ne voulant pas augmenter son armée et reculant devant les sacrifices nécessaires, le fardeau est rendu plus pesant pour l'Italie et l'Allemagne, et que cette situation devient intolérable.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 septembre 1892.

L'ensemble de la cote atteste toujours les bonnes dispositions du marché et si la rente 3 0/0 a reculé de quelques centimes cela tient à quelques réalisations d'acheteurs qui avaient escompté par avance l'effet du détachement du coupon qui aura lieu demain. Le 3 0/0 reste à 100.52 ; le 4 1/2 est très ferme à 105.90.

La Rente Italienne est en progrès marqué à 92.87. On apprécie dans le sens d'un raffermissement de la paix les conséquences des fêtes de Gènes.

L'Extérieur cote 64 15/16. Les Fonds Russes sont mieux tenus, le Rouble venant de Berlin à 206 1/4.

L'action de la Banque de France s'inscrit en reprise de 4,055.

Le Crédit Foncier a une allure très ferme à 4,126.

La Banque de Paris est bien tenue à 668, en reprise de 5 fr. sur la précédente clôture.

La Société Générale conserve au comptant son cours de 483. La progression de ses bénéfices qui se chiffrent par 2,623,000 fr. depuis le 1^{er} janvier, assure la fixité du dividende.

Le Crédit Lyonnais se maintient très ferme à 805 fr.

Les obligations 3 0/0 du Chemin de fer de Jaffa à Jérusalem s'inscrivent à l'annexe de la cote officielle au cours de 250 fr. On prévoit un important mouvement de hausse par suite de la prochaine ouverture du réseau à l'exploitation.

Les Chemins Économiques valent 430 fr.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Pétition contre les lois scolaires

Des catholiques groupés sous le titre d'*Union nationale* ont pris l'initiative d'une pétition qui va circuler dans toute la France, et qui a pour but d'obtenir la modification des lois scolaires.

Voici le texte de cette pétition :

« Depuis douze ans, on a fait en France des lois scolaires qui interdisent de s'occuper de religion à l'école et qui retirent aux conseils municipaux le droit de choisir les instituteurs et les institutrices qu'ils préfèrent.

» Beaucoup de Français ont cru que ces lois feraient le bonheur du pays ; mais les résultats sont tout l'opposé de ce qu'on espérait. On commence à connaître l'arbre à ses fruits.

» D'abord, pourquoi refuser d'apprendre la religion aux enfants des ouvriers dans les petites écoles, puisqu'on l'apprend aux enfants des riches dans les collèges et les lycées ? Il faut l'égalité, il faut la liberté, il faut la justice.

» Puis, la dépense est énorme et entraîne la misère du peuple. On a vu dans certaines écoles, comme à Izeure, chaque élève coûter plus de 18 fr. par jour de classe.

» Ces lois augmentent nos impôts de plusieurs centaines de millions, et c'est le peuple qui paye. Les riches, les commerçants et les propriétaires se rattrapent des impôts et les repassent à d'autres, en augmentant le prix de leurs loyers ou de leurs marchandises ; mais les ouvriers ne peuvent les repasser à personne.

» Il arrive même ainsi qu'ils n'ont plus de travail. Tout devient en France plus cher que partout ailleurs, parce que nous payons deux fois plus d'impôts que n'importe quel autre peuple. Les produits de l'étranger, coûtant

moins cher que les nôtres, nous envahissent : on les achète de préférence aux nôtres, que nous ne pouvons plus écouler, et dès lors les ouvriers ont de moins en moins d'ouvrage.

» C'est ainsi que les lois scolaires, par les impôts dont elles nous chargent, arrachent le pain de la main aux ouvriers français et multiplient la misère partout. N'est-il pas temps de remédier à la crise dont souffrent en ce moment le commerce, l'industrie et l'agriculture ? Mais il est impossible de le faire si on ne modifie pas les lois scolaires.

» Ensuite, les écoles sans religion sont la cause du dévergondage de la jeunesse et de la multiplicité des crimes commis par des jeunes gens et même par des enfants.

» En 1883, avant les lois scolaires, il y avait chaque année 26,000 cas de criminalité parmi les jeunes gens âgés de moins de 20 ans. Il y en a maintenant près de 50,000 par an.

» On connaît la parole accusatrice de Ravachol avant de mourir : « Si j'avais cru en Dieu, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. »

» Les crimes de ce malheureux et de tant d'autres montrent ce que peuvent produire les lois scolaires.

» On connaît aussi le mot de David, le jeune assassin de Nantes : « Mon malheur est qu'à l'école on ne m'avait jamais parlé de religion. »

» Les hommes qui nous ont imposé les lois scolaires sont des bourgeois juifs et franc-maçons, qui ont cru nécessaire de corrompre le peuple pour le dominer et l'exploiter. Ce sont les pires ennemis de la classe ouvrière.

» N'est-il pas temps de dire à nos représentants qui nous dirigent si mal : « Ou bien vous changerez de conduite, ou bien nous changerons de représentants. » Après tout, n'est-ce pas nous qui les nommons et qui les payons ? Et n'avons-nous pas le droit de dire dans quel sens nous voulons être gouvernés ?

» Nous soussignés, éclairés par leurs résultats déplorables, nous demandons qu'on modifie les lois scolaires, qu'on enseigne la religion dans les écoles, comme dans les collèges et les lycées, aux enfants dont les parents le demandent, et qu'on rende aux conseils municipaux le droit de choisir les instituteurs et les institutrices. »

Nous avons signalé, dans notre numéro d'avant-hier, un désaccord entre les deux organes républicains de Saumur.

L'un trouvait que M. le Préfet avait été reçu à Vihiers avec enthousiasme ; le correspondant de l'autre disait au contraire que la réception avait été des plus tièdes. Dans l'incertitude, nous leur demandions de se mettre d'accord.

Or, le rédacteur de la *Petite Loire* veut faire croire qu'il prend cela pour une « sommation

hautaine », pour « une injonction de pion ». Nous plaindrions les lecteurs qui l'eussent compris ainsi. Notre confrère a dû bien rire en écrivant ces grands mots.

Mettez-vous d'accord, si vous le voulez ou si vous le pouvez, sur la réception du préfet à Vihiers. C'est le cadet de nos soucis... et vous n'en doutez pas.

Voyage en Auvergne

Depuis quelques années déjà, nos excursionnistes délaissent les voyages hors de France pour fréquenter les beaux sites de nos pays, aujourd'hui en vogue et recherchés même des étrangers.

Septembre et octobre sont les meilleurs mois pour explorer les montagnes ; les fortes chaleurs sont passées et le touriste sent le besoin de mettre à profit les quelques beaux jours qui lui sont encore donnés avant l'hiver.

Quoi de plus agréable qu'une excursion en Auvergne ? Les Monts Dorés suffiraient seuls à la rendre attrayante.

Les touristes peuvent facilement d'ailleurs combiner les excursions en Auvergne avec un voyage dans le Limousin ; ils trouvent en effet, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets à prix très réduits, d'une durée de validité de 30 jours, et comprenant l'itinéraire ci-après :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Neris (Bains de Neris), Évaux (Bains d'Évaux), Eygurande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

Des billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés également, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau de la Compagnie d'Orléans situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

LA FÊTE DE VIHIERS

M. A. Bouchard a toujours le bon esprit de ne jamais mêler la politique aux choses de l'agriculture. Dans le dernier article qu'il vient de publier, après avoir rendu compte de la réunion des Comices agricoles de l'arrondissement de Saumur et du canton de Vihiers, le sympathique secrétaire de la Société industrielle d'Angers termine ainsi :

« Les courses avaient attiré, sur l'hippodrome de Vihiers, dix mille personnes au moins. Les courses cantonales sont tout à fait passées dans les mœurs des habitants des campagnes ; il n'y a plus de fêtes complètes sans un saut de haies.

» Dans la tribune, un essaim nombreux de jolies femmes et de ravissantes toilettes.

» J'ai pu reconnaître, au milieu de cette superbe réunion : MM. le préfet, Boulanger, des Nouhes, Raymond et Jacques de Vézins, comte de Piolant, Cesbron-Lavau, Merlet, sénateur, Berger, député, comte de Cambourg, Pierre de Beaurepaire, Maurice de Monti, de Romans, Du Bouchet, Dr Godard, Dr Peton, Pottier, Tétard, Poullain de la Saulaie, de Contades, de Fougerolles, et que sais-je encore, il me faudrait dix colonnes pour tout nommer.

» S'il n'y a point de fêtes complètes sans courses, il n'y a point de bonne fête non plus sans un banquet. Aussi M. des Nouhes, président du Comice de Vihiers, n'a-t-il pas manqué de réunir, autour d'une table fort substantiellement servie et présidée par M. le préfet de Maine-et-Loire, accompagné de M. Boulanger, président du conseil de préfecture, tout près de cent invités qui ne paraissaient pas engendrer la mélancolie.

» Au dessert, M. le préfet, M. Berger, M. des Nouhes, M. Pottier, ont pris la parole, et chacun s'est séparé, enchanté de sa journée, pour assister au feu d'artifice et à la retraite aux flambeaux qui clôturent toutes les fêtes françaises.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Est nommée institutrice :

A Yzernay, M^{lle} Bourgalay, déléguée, adjointe à Saumur.

Sont nommés instituteurs :

A la Chaussaire, M. Bazot, d'Ambillou.

A Ambillou, M. Métayer, de la Chaussaire.

COURSES DE BEAUPRÉAU

Dimanche 11 septembre avaient lieu les courses de Beaupréau. L'hippodrome, si bien situé dans le parc de M. le marquis de Civrac, au pied du château séculaire dont les hautes tours se mirent dans la Moine, réunissait tous les habitants du pays.

Dans une gracieuse tribune on remarquait : le duc et la duchesse de Blacas, le marquis et la marquise de Goulaine, le comte et la comtesse de Villoutreys, M^{lle} de Villoutreys, comte et comtesse de la Rochecantin, comte et comtesse le Bastard de Villeneuve, les comtes d'Anigné, de Chabot, de Montclair, etc., etc., etc. ; ces multiples etc. ne peuvent donner qu'une faible idée de la nombreuse assistance.

Des toilettes élégantes et du meilleur goût étaient renouées plus attrayantes encore par les rayons d'un gai soleil, et, lorsque les luttes de vitesse des chevaux ne captivaient pas les regards de la foule, la charmaient avec un vrai succès.

Le public a donc, de toute façon, été satisfait, et en se séparant chacun se répétait avec

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Le nouveau conseiller d'État avait trop pratiqué les hommes pour ne pas comprendre que les choses en étaient à ce point qu'on n'avait plus besoin de les presser pour les faire réussir ; il garda donc le silence, comme s'il se croyait définitivement battu, et M. Loubert reprit :

— Une réflexion me frappe, mon cher collègue. Vous avez l'air de me considérer comme un ennemi du gouvernement : c'est me faire injure. Je suis entré dans l'opposition par dévouement pour le roi ; mais si je croyais qu'il y eût une manière plus utile et plus certaine de le servir, je passerais dans les rangs de la majorité, car, après tout, je n'ai d'engagement avec personne. Je suis esclave de mes principes, c'est vrai ; mais seulement tant que je les crois bons ; et il est évident que si l'on fait choix d'hommes comme nous pour les

élever à la pairie, c'est que le gouvernement veut tenter une voie dans laquelle tous les honnêtes gens doivent le suivre à peine d'être traités à leur pays. Voilà ma profession de foi. Je vous autorise, au besoin, à la faire connaître au ministre.

Une idée fort simple était entrée dans l'esprit de M. Loubert. Il avait entrevu la possibilité d'obtenir la pairie pour lui-même, avec l'hérédité réversible sur la tête de son gendre, ou, en cas de mort de celui-ci, sur les enfants de sa fille.

M. de La Loue ne s'étonna pas plus de ce brusque changement que s'il eût vu accepter une prise de tabac à un homme qui aurait perdu sa tabatière. Sa figure resta parfaitement impassible, et ce fut de l'air le plus naturel du monde qu'il dit à son collègue :

— Avez-vous déjà vu le président du conseil ?

— Pas encore : je ne suis que depuis très peu de jours à Paris, et je compte repartir bientôt pour la Normandie. Quand reçoit le ministre ?

— Tous les samedis soir, par conséquent aujourd'hui.

— Eh bien ! nous nous y rencontrerons

peut-être : ce soir, justement, je n'ai rien à faire.

M. de La Loue se leva, et, dès qu'il fut sorti, l'intègre député écrivit à la hâte les lignes suivantes :

« Il me sera impossible, mon cher***, quelque bonne volonté que j'en aie, d'assister à votre réunion de ce soir. Une affaire imprévue me retiendra fort tard dans une autre direction. J'espère être plus heureux une autre fois.

» Tout à vous.

» LOUBERT. »

Le ministre, président du conseil, accueillit parfaitement le nouveau venu dans les salons ministériels. Il ne lui dit pas un mot de la pairie promise par La Loue ; mais, en revanche, celui-ci en parla beaucoup à son collègue, qu'il acheva ainsi de détacher complètement de son parti.

— Voyez-vous, lui disait M. F. de La Loue, il n'y a rien de plus moral que d'être toujours pour le pouvoir, et de ne faire d'opposition que contre l'opposition elle-même. Quand celle-ci arrive aux affaires, vous vous tenez d'abord un peu à l'écart, de manière à inquiéter sur le parti que vous prendrez, puis vous revenez

à elle comme l'enfant prodigue, et l'on tue le veau gras en votre honneur. La seule précaution à observer, c'est de ne jamais s'engager par des discours qu'on puisse opposer ensuite les uns aux autres. Les paroles que l'on dit ne servent guère qu'à ceux qui les écoutent, au lieu que les actes profitent à ceux qui les font : retenez bien cela, mon cher Loubert.

— Comme je suis sans ambition, je n'ai pas besoin de m'observer autant ; j'ai droit mon chemin.

— C'est ce que nous faisons tous : la ligne droite, mon cher ! mais c'est la plus courte, et à ce titre je la préfère de beaucoup à toutes les autres.

— Pensez-vous que le roi me recevrait bien si j'allais lui faire ma cour ?

— D'abord le roi reçoit bien tout le monde ; ensuite je suis sûr qu'il vous fera, à vous particulièrement, un accueil dont vous n'aurez qu'à vous louer.

— On dit qu'il n'aime pas la constitution, reprit M. Loubert du ton d'un homme qui a besoin qu'on lui réponde qu'il se trompe.

— Allons donc, Loubert ! il l'aime bien plus que ceux qui l'accusent de ne pas l'aimer.

entraînent : A l'année prochaine, donnant le meilleur espoir pour la marche de ces réunions qui n'a cessé d'être progressive depuis l'ouverture de cet hippodrome dont les honneurs sont faits avec la meilleure grâce, et qui est supérieur à plus d'un que nous connaissons.

LE CRIME DE BEAUPRÉAU

Un horrible crime vient de mettre en émoi la jolie petite ville de Beaulieu.

Un nommé Béneteau a frappé son voisin, Barbier, d'un coup de pelle, à la suite d'une querelle.

Barbier est mort une heure après.

Le coupable est père de cinq enfants, dont l'aîné est âgé de onze ans.

Aussitôt son crime commis, Béneteau a prévenu la gendarmerie qu'il venait de tuer son voisin, et il s'est constitué prisonnier.

Le parquet de Cholet est descendu à Beaulieu pour procéder à l'enquête et à l'autopsie du cadavre.

L'affaire soulève de nombreux commentaires.

Les grandes manœuvres d'armées

Moulismes, 13 septembre 1892.

Journée du 12. — Le thème général des manœuvres a été le suivant :

L'ennemi représenté par le 12^e corps et une division mixte, marche vers le nord à la rencontre du 9^e corps et d'une division mixte. Le 12^e corps a pour mission de refouler le 9^e et la division mixte d'empêcher la concentration des forces du 9^e corps.

Le général Villain, commandant le 9^e corps, devine les desseins de l'ennemi ; il ordonne, d'une part, à M. le général Fabre, commandant la 18^e division placée à Bourg-Archambault, d'opérer sa jonction avec la division mixte qui se trouve au sud de Montmorillon, et, de l'autre part, à M. le général commandant la 17^e division, placée à Persac (canton de Lussac-les-Châteaux), de s'unir également à la division mixte sur la rive gauche de la rivière la *Petite-Blourde*, qui coule près de Persac. Puis, leur jonction opérée, les trois divisions (17^e, 18^e et mixte) devront, toutes ensemble, marcher sur l'ennemi et le refouler vers le sud.

Exécution du thème. — Le 135^e régiment part de la Frissonnière, où il était cantonné à cinq heures un quart, et arrive bientôt à Bourg-Archambault, où il opère sa jonction avec deux autres régiments (77^e et 66^e) de la division, le 32^e étant placé sur le flanc gauche de la colonne pour le couvrir dans son mouvement.

Pendant un moment, la 18^e division suit la route de Lathus, tourne à droite, passe à Saulgé, commune de 1,400 habitants, située à six kilomètres au sud de Montmorillon, son

chef-lieu de canton, et y laisse le 12^e régiment d'artillerie.

Arrivé à la hauteur de la plaine où se passera la revue du 16 septembre, la division tourne à gauche pour prendre la route de Montmorillon à Moulismes, commune de 900 habitants, située à douze kilomètres environ au sud de Montmorillon, son chef-lieu de canton.

Il est alors onze heures un quart. Depuis sept heures le canon tonne.

La chaleur est insupportable. Les soldats sont exténués.

Aussi, après une pause de vingt minutes, l'ordre arrive de faire une grande halte ; le combat du 12 est terminé.

La grande halte de la 18^e division se prolonge jusqu'à quatre heures.

Le 135^e se rend au bourg de Moulismes, d'où il n'était éloigné que de deux kilomètres, et dans les environs duquel il a cantonné ainsi que les autres régiments de la 18^e division.

Malgré la résistance du 12^e corps sur notre gauche, les mouvements de la 18^e division ont réussi et la jonction de toutes les divisions, ainsi que l'avait ordonné M. le général Villain, a pu être opérée.

Le 13, repos pour les deux armées.

LES OFFICIERS ÉTRANGERS A L'ABBAYE DE LIGUGÉ

Les officiers étrangers ont visité, mardi matin, les environs de Poitiers.

Sur leur demande expresse, ils ont été conduits à l'abbaye de Ligugé, où ils sont arrivés vers dix heures.

Le colonel Talbot s'est aussitôt fait présenter ainsi que les autres officiers au Révérend Père Abbé, et ils ont visité le monastère, depuis la cave jusqu'au grenier, c'est le cas de le dire. Rien n'a échappé à leurs investigations. La chapelle, la bibliothèque, la petite imprimerie, les ont particulièrement attirés. Devant les chrétiens, tous se signaient avec recueillement, ce qui prouve qu'ils sont moins bêtes que certains Français.

La mission a quitté le couvent vers onze heures, et chaque officier a galamment remercié le Révérend Père Abbé de son aimable courtoisie.

LA MANŒUVRE DU 14

Voici le thème de la bataille qui a eu lieu mercredi matin :

Avec ses deux divisions actives, le 12^e corps a cherché à franchir la ligne Moulismes-Plaisance sur laquelle le 9^e corps s'est arrêté après la manœuvre de lundi.

Pendant ce temps, la division de réserve du 12^e corps qui forme l'aile gauche du corps d'armée s'est efforcée de passer Persac, pour déloger la division mixte du 9^e corps établie depuis lundi sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la Petite-Blourde.

Saint-Cloud offrir leurs hommages à Sa Majesté et à Leurs Altesses Royales, on a remarqué M. Loubert, l'un de nos plus riches industriels. Le roi et les princes lui ont fait l'accueil le plus flatteur, et l'ont entretenu longuement de ses immenses entreprises. »

(A suivre.)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 22 septembre

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, à l'occasion de la Fête Nationale du 22 septembre, des trains de plaisir permettant d'aller passer 4 jours à Paris.

Des billets à prix exceptionnellement réduits seront délivrés pour ces trains par toutes les gares du réseau de l'Etat.

Le public trouvera dans les bureaux de ville ainsi que dans les gares et stations des Chemins de fer de l'Etat des affiches indiquant l'itinéraire de ces trains et le prix des billets aller et retour.

Après les engagements, le 9^e corps a couché au bivouac et a fait un service d'avant-postes d'armée pendant toute la nuit au sud de Lussac-les-Châteaux et sur les bords de la Vienne.

Le 12^e corps a couché également au bivouac et a tenu des avant-postes.

Montmorillon, 14 septembre.

Le fait saillant de la journée était incontestablement, pour le 9^e corps, la marche de la division mixte de Chanvigny sur Lussac-les-Châteaux.

Les attachés militaires ont donc sacrifié les autres marches des divisions actives pour observer la façon dont les troupes territoriales supporteraient les premières fatigues qui leur étaient imposées. Un train spécial les a conduits à Lussac.

Les attachés sont immédiatement montés à cheval, puis se sont rendus au-devant de la colonne.

A neuf heures, ils ont rencontré l'avant-garde du 331^e régiment d'infanterie, puis le régiment lui-même.

Les attachés se sont aussitôt arrêtés et ont assisté à tout le défilé, qui a été remarquable.

Montmorillon, 15 septembre.

Aujourd'hui se sont terminées les grandes manœuvres.

Ce matin, le 12^e corps, voulant profiter de son succès d'hier, s'est porté à la pointe du jour sur Lussac-les-Châteaux pour s'emparer du chemin de fer. Le temps est plus favorable.

L'action entre le 12^e et le 9^e corps a été très vive, principalement à l'intersection des routes de Lussac et Moulismes et la Fouchardière.

A dix heures et demie, le général de Cools a arrêté les manœuvres.

La cavalerie du 12^e corps avait, dès le début, parfaitement fait le service des renseignements.

L'artillerie a installé ses batteries avec une extrême rapidité.

Enfin, l'infanterie s'est montrée pleine d'entrain.

M. de Freycinet a assisté aux phases des manœuvres toute la matinée et a déjeuné sur le terrain.

Montmorillon, 15 septembre.

A 2 heures, M. de Freycinet a été au-devant des troupes qui revenaient des manœuvres.

Dans la matinée, il a visité divers points stratégiques et s'est informé de la situation sanitaire qui est excellente.

Le ministre a constaté l'entrain des troupes et la solidité des territoriaux ; il est rentré à 6 heures à Montmorillon, où il a été reçu par le général Saussier.

Le soir, a eu lieu un dîner intime réunissant les officiers généraux et les notabilités de la ville.

GRAVE ACCIDENT

Hier matin, à huit heures, le ministre est reparti par train spécial.

Les manœuvres de la 32^e brigade qui s'exécutent aux environs de Marçailat ont été attristées par un pénible accident.

La charge à poudre d'un canon a atteint et blessé six réservistes du 321^e mixte ; l'un de ces soldats a un œil gravement endommagé, il a dû être transporté à l'hôpital de Montmorillon.

ÉPHÉMÉRIDES

Déportation des prêtres de l'Anjou et du Maine

14 septembre 1792

Le 30 août, soixante-dix-neuf prêtres de la Sarthe furent réunis à ceux du Maine-et-Loire ; à la même date, une lettre des administrateurs annonçait ainsi leur départ pour Nantes, au directeur du département de la Loire-Inférieure :

« Les Conseils généraux du département de Maine-et-Loire, du district et de la Commune d'Angers réunis, viennent d'arrêter que tous les prêtres insermentés de ce département seront déportés sur le champ. MM. Hamon et Pérard, commissaires nommés par l'Assemblée, se rendent auprès de vous, pour arriver de concert aux moyens à prendre pour l'exécution d'un arrêté, que nécessitaient depuis

longtemps la sûreté publique et la tranquillité intérieure. »

L'un des commissaires traita avec un armateur à raison de 150 fr. par personne ; il fit savoir qu'ils seraient transférés les uns aux îles Canaries, et soixante-dix en Andalousie. Ce ne fut qu'après ces arrangements qu'on fit partir les prêtres. Les commissaires de la Sarthe firent leurs conditions pour ceux de leur pays. Les prêtres de Nantes étaient déjà déportés.

Le 14 septembre, les prêtres partis d'Angers arrivèrent à Nantes, accompagnés d'un membre du département, M. Druillon.

Le 21 septembre, deux cent quatre prêtres passèrent sur le vaisseau la *Didon*, capitaine Brée, armateur Nau, de Nantes, soixante prêtres sur le *Français*, capitaine Legodet, armateur Feuchard.

(Papiers de la comtesse de La Bouère.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 4^e mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospendon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de Bretagne, dénommées au tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Bains de Mer. — Billets d'aller et retour à prix réduits

Pendant la période du 4^e mai au 31 octobre de chaque année, il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double du prix des billets simples, savoir :

Les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neullé-Pont-Pierre (via La Flèche) ; Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours) ; Baugé (via La Flèche) ; Jumelles-Brion (via Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires (Nantes exclu) comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire (inclus).

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredis et samedis, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, au prix réduits ci-après :

1^{re} classe : 31 francs ; 2^e classe : 23 francs ; par place, aller et retour compris.

BOURSE DE PARIS

Du 15 Septembre 1892

3 0/0	100 50
3 0/0 amortissable	100 35
4 1/2	105 85

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Vous me faites bien plaisir de me parler ainsi : décidément je suis des vôtres.

— Le ministre sera ravi. Je vais lui annoncer cette bonne nouvelle.

Et M. de La Loue se dirigea effectivement vers un sofa sur lequel le ministre causait avec un diplomate étranger.

M. Loubert observa la figure de l'homme d'Etat pendant que son collègue lui annonçait la recrue qu'il venait de faire ; cette figure resta impassible.

Peu de moments après, le ministre se leva et vint droit à M. Loubert.

— J'ai appris tout à l'heure une bonne nouvelle, monsieur, et je m'estimerai heureux de la transmettre au roi. Sa Majesté, qui sait à quel point vous êtes indépendant par votre position, comprendra que c'est une conviction désintéressée qui vous rallie à nous, et elle n'en sera que plus touchée.

— Diable ! pensa Loubert, voilà une réponse qui ne sent guère ni la pairie ni les fournitures.

Néanmoins, le *Moniteur* du surlendemain, qui était un lundi, contenait à l'article *Nouvelles de la cour* le paragraphe suivant :

« Parmi les députés qui sont allés hier à

SUCCESSION

M. AMBROISE BÉGUET, ancien employé au chemin de fer d'Orléans, ayant habité Doué et Tours, est invité à se présenter chez M^e CAHOREAU, notaire au Lude, où à lui écrire pour succession.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,

1^o 965 Litres d'Eau-de-Vie

A DIVERS DEGRÉS

2^o Un Bateau

AVEC SES AGRÈS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux-de-vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
Volontaire

A Allonnes, en la demeure de M^{me} BARON-FOUCTEAU, par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892, à midi.

On vendra :

Mobilier de salon, comprenant : garniture de cheminée, canapé, fauteuils, chaises, pouffs, tables, tapis, etc. ;

Mobilier de salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine ;
Plusieurs chambres à coucher, bonne literie ;

Bibliothèque, siège Empire, gravures anciennes, glaces ;
Pendules de cheminée et autres ;
Instruments de jardinage, bouteilles vides, futaillies ;
Selle de dame, bride et mors ;
Et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, et 10 0 0 en sus.

Etude de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Par adjudication

En l'étude de M^e NORMAND.

Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à 4 heures,

L'Hôtel de la Gare

A Montreuil-Bellay.

JOUISSANCE DE SUITE

Mise à prix : 12,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e NORMAND.

A LOUER
APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{me} TAILLARD.

S'adresser à M^{me} DAYEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A VENDRE
VOITURE FOUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITTRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n^o 5,

Trois chambres au premier, cuisine et décharge ; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

A AFFERMER

La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine,

Comprenant : Bâtimens d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

703 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS



SOCIÉTÉ

DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog.... — 1 fr. 10
— de 10 kilog.... — 1 fr. 00

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Éditeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.